



Copil bilan PAT n°2

18 octobre 2018

Tanus

- Fin du 2^{ème} PAT (fin 2017)
- Bilans réalisés et envoyés aux membres du COPIL :
 - qualité de l'eau,
 - financier
 - actions
- Echanges et discussions :
 - sur les points positifs et négatifs du programme
 - sur les suites à donner

2 ou 3 pistes envisageables :

1. Arrêter l'animation sur la zone
2. Relancer ou prolonger un PAT sur les captages grenelle, auquel cas, l'Agence de l'eau conditionnera ses aides à la mise en place d'une procédure **ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales)** sur la zone, pilotée par les **services de l'Etat**, avec la mise en place d'objectifs précis et de mesures pour les atteindre, pouvant devenir obligatoires si les objectifs ne sont pas atteints au bout d'un certain délai défini dans l'arrêté.
3. Lancer un « **programme d'actions renforcées** » **volontaire**, dans le cadre du volet espace rural du prochain contrat de rivière, élargi à d'autres thématiques (en plus de l'enjeu eau potable) : enjeux milieux, état des masses d'eau DCE, érosion, colmatage, pollutions domestiques et non agricoles... Et à d'autres masses d'eau.

Au vu des dernières discussions (COPIL du 3 juillet, comité technique du 20 septembre) :

Il semble important de maintenir la dynamique créée sur le territoire afin de pérenniser et valoriser les efforts réalisés

La concertation et la co-construction semblent être à privilégier

Volonté partagée de poursuivre l'animation par tous les acteurs

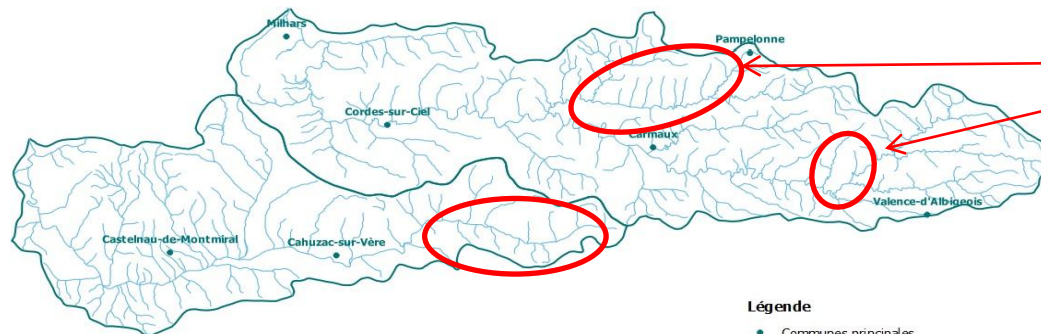
Peu de motivation des acteurs locaux pour une procédure ZSCE

Nécessité de prendre en compte la reconquête du bon état tout en maintenant une vigilance sur l'eau potable



Option « programme d'actions espace rural »

« Un programme d'actions renforcées » inclus dans le volet espace rural du futur contrat de rivière Cérrou Vère



Légende

- Communes principales
- Cours d'eau
- Bassin Versant Cérrou Vère

Objectif : Intervenir sur des petits bassins prioritaires pour traiter la globalité des problématiques qui dégradent les masses d'eau et gérer les enjeux spécifiques (ex AEP)

Comment : Renforcer l'animation et les actions sur ces territoires,
 → *accompagnements techniques, collectifs et individuels, aménagements, investissements ...*
 en utilisant les 3 piliers : technique, financier et réglementaire

Principes :

- diagnostic multithématiques partagé (y compris enjeux socio-économiques)
- objectifs précis et partagés
- co - construction du programme d'actions
- suivi précis et régulier des objectifs
- volontariat avec implication forte des acteurs

PHASE DE DIAGNOSTIC – *échelle Cérou Vère*

1. Constitution d'un COPIL « espace rural » = COPIL PAT élargi
2. Diagnostic à partir de toutes les données disponibles (*nouvel état des lieux DCE, bilan qualité Cérou Vère, Erosion, milieux, colmatage...*)
3. Identification des masses d'eau prioritaires et des enjeux associés

COPIL Espace Rural

- Partage de l'état des lieux
- Validation des masses d'eau prioritaires
- Validation des enjeux et objectifs associés à chaque territoire prioritaire

Approfondissement des enjeux des territoires prioritaires

- Enjeux environnementaux
- Enjeux socio-économiques (à partir de diagnostics d'exploitations)

mai - octobre 2019

PHASE DE CO-CONSTRUCTION

Par thématique et/ou par territoire : en fonction des enjeux identifiés

- Des actions communes à toutes les territoires prioritaires
- Des actions spécifiques

Proposition d'une organisation
(fichier pdf joint)

Octobre 2019

COFIL Espace Rural

- Validation des programmes d'actions de chaque masse d'eau

PHASE DE REDACTION

- Rédaction du volet espace rural du contrat de rivière

Dépôt décembre 2019

